

## 12 CQP : Production/Maintenance/Logistique/Vente

- ✚ Conduite de ligne de conditionnement
- ✚ Conduite de procédé de fabrication
- ✚ Conduite de procédé de fabrication en biotechnologies
- ✚ Pilotage de procédé de conditionnement
- ✚ Pilotage de procédé de fabrication forme liquides et pâteuses
- ✚ Pilotage de procédé de fabrication forme sèches
- ✚ Animation d'équipe (option maintenance, option production, option logistique)
- ✚ Maintenance des équipements industriels
- ✚ Conduite d'opérations logistiques
- ✚ Vente et promotion de produits pharmaceutiques en officine

**Bilan qualitatif du dispositif depuis sa création en 2001, au sein des entreprises de l'industrie pharmaceutique**

- ✚ 31 % des candidats ont validé leur CQP par validation de l'expérience professionnelle sans besoin de formation complémentaire.
- ✚ 65 % des candidats ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

### LE CQPI

Chaque CQP obtenu donne lieu automatiquement à la délivrance d'un CQP Interbranches appelé CQPI.

Ainsi, le salarié voit ses compétences reconnues non seulement au sein de son entreprise, de sa branche professionnelle, mais également au sein d'autres branches professionnelles (métallurgie, caoutchouc, textile, chaussure, habillement, tannerie...).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher du service des Ressources Humaines de votre entreprise.



[www.opcadeni.fr](http://www.opcadeni.fr)

— L'UNION —

11 rue des Messageries/50 rue de Paradis  
75010 Paris

Téléphone : 01 42 46 14 19

[www.lunionccn.com](http://www.lunionccn.com)

— L'UNION —



Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la branche de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire



**Les CQP : Certificats de Qualification Professionnelle**

En décembre 2012, avec la création de l'observatoire des métiers notre branche professionnelle a choisi d'adhérer aux CQP issus de la branche de l'industrie pharmaceutique.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté des partenaires sociaux d'offrir aux entreprises et leurs salariés, un outil de reconnaissance des compétences professionnelles par une certification.



# Vous avez dit CQP ?

Un CQP est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle. Il atteste de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice d'un métier, soit par l'expérience professionnelle, soit suite à une formation. Ces titres sont reconnus par toutes les entreprises de notre branche ainsi que par les entreprises de l'industrie pharmaceutique.

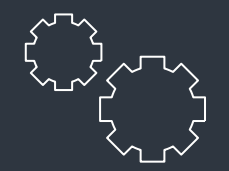
Le CQP est un outil de formation et de gestion des compétences. Chaque CQP correspond à un métier. Le CQP valide la maîtrise d'une expérience professionnelle par l'acquisition d'unités de compétences. L'obtention du CQP passe par la validation de la totalité de ces unités.

## La démarche CQP



## Les acteurs du CQP

- Le candidat :** comme pour toute formation certifiante, cette démarche implique pour le candidat un investissement personnel. Au cours du dispositif, il est accompagné par différents acteurs internes ou externes à l'entreprise.
- La motivation du candidat est un des facteurs clés de succès de la démarche.**
- Le responsable hiérarchique :** Son rôle est d'accompagner le candidat dans le dispositif. Au cours de l'entretien de repérage, il identifie avec lui les compétences acquises, et celles à approfondir par la formation.
- L'évaluateur CQP :** il est présent tout au long du dispositif. Pour être évaluateur CQP, il a suivi une formation obligatoire de 3 jours. Il peut être interne ou externe à l'entreprise.
- Le formateur** (interne à l'entreprise, ou issu d'un organisme de formation habilité par la CPNEIS) : dispense la formation dont le candidat a besoin pour la maîtrise de ses compétences.
- La personne extérieure au service :** issue de l'entreprise, elle intervient à l'étape 3 du dispositif pour l'entretien d'évaluation finale. Elle est garante de la neutralité du dispositif et apporte un autre éclairage par rapport aux fonctions exercées par le candidat.



### CE QUE LE CQP PEUT APPORTER A UN JEUNE :

Une formation accessible en contrat de professionnalisation, donnant une première expérience professionnelle et permettant d'apprendre tout en étant rémunéré. Acquérir un titre reconnu par les entreprises du secteur, et être opérationnel rapidement.

### CE QUE LE CQP PEUT APPORTER A UN SALARIE :

Une reconnaissance des compétences  
 Une montée en qualification pour faire face aux évolutions techniques, technologiques ou organisationnelles  
 Un atout pour la mobilité professionnelle.

### FINANCEMENT :

- ⇒ Période de professionnalisation
- ⇒ Plan de formation
- ⇒ Contrat de professionnalisation
- ⇒ DIF

